



Société de tir **Le Pleureur**

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 1999 au stand du Mt-Brun à 1934 Le Châble

L'assemblée a été convoquée le 16 février 1999 et peut donc siéger valablement.

1. Souhais de bienvenue

Le Président ouvre l'assemblée à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il présente l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté :

1. Souhais de bienvenue
2. Appel nominatif par feuille circulante
3. Distribution des médailles de maîtrise et des prix, correction résultats 1998
4. Nomination des scrutateurs
5. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG 1998
6. Rapport du Caissier, lecture des comptes
7. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes
8. Fixation des cotisations 1999
9. Rapports des responsables des disciplines
10. Rapport du Président
11. Rapport des délégués de l'Association
12. Présentation, admission des nouveaux membres – Démissions - Radiations
13. Nomination du comité du Tir de la Fédération du Bas-Valais 2000
14. Activités 1999, programme des tirs
15. Divers et propositions individuelles
16. Clôture de l'Assemblée, collation.

2. Appel nominatif par feuille circulante

Le Secrétaire fait circuler la feuille des présences qui lui est ensuite rendue.

Sur un total de 141 membres, 22 sont présents et 30 sont excusés. (Voir annexe 1)

Le Secrétaire donne connaissance à l'Assemblée de la lettre d'excuses adressée par Christian Fellay.



Société de tir Le Pleureur

3. Distribution des médailles de maîtrise et des prix

Le Président remet aux bénéficiaires les médailles reçues après le souper 98. 2 corrections des résultats 1998 sont communiquées à l'Assemblée.

4. Nomination des scrutateurs

Est nommé scrutateur : Jean-Marie Michellod

5. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG 1998

Le Secrétaire lit le protocole de l'AG 1998 qui est approuvé sans opposition.

6. Rapport du Caissier, lecture des comptes

Le Caissier a distribué les comptes avant l'AG. Il explique que par rapport à l'an passé, les recettes sont restées relativement stables alors que les dépenses ont augmentées, notamment suite à une importante commande de munitions. Le bénéfice dégagé (env. CHF 8'300.--) est principalement le fait de 5 facteurs, soit la dissolution de toutes les réserves (ajustement des transitoires pour un boni de CHF 2400.--), augmentation des recettes qui proviennent de l'armée par le biais d'une excellente participation aux tirs militaires, la baisse de participation des membres aux tirs extérieurs, la stabilité des rentrées de subsides et sans oublier un excellent résultat financier du tir d'ouverture. D'autre part, certaines dépenses ne sont occasionnées que peu fréquemment, tel l'achat de matériel. Par contre, les rentrées des cotisations sont en baisse du fait de la diminution du nombre de membres et les intérêts bancaires sont également en baisse.

Aucune question n'est posée.

7. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes

Martin Gay donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes établi avec Jean-Luc Alter. Ils conseillent à l'assemblée d'approuver les comptes et leur rapport. (voir annexe 2)

Le Caissier lit à l'Assemblée le rapport des comptes établi par la fiduciaire FIMOB du Châble. (voir annexe 3)

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

8. Fixation des cotisations et budget 1998

Au vu des résultats financiers obtenus, le comité propose le maintien de la cotisation à CHF 40.--



Société de tir Le Pleureur

9. Rapports des responsables des disciplines

Les responsables de disciplines (Jean-Clément Sarrasin pour le 300m, Jean-Pierre Besse pour les JT et Pascal Michaud pour le pistolet et les JT au PC) résument à l'assemblée l'année écoulée et relèvent les résultats les plus marquants. (voir annexes pour les rapports remis).

Pour résumer et à l'unisson, les responsables de disciplines se félicitent des résultats qui sont meilleurs que la participation.

10. Rapport du Président

Voir rapport en annexe.

11. Rapport des délégués

Nicolas Meichtry remercie les concierges de leur excellent travail. L'AG de l'Association a eu lieu le 3 mars et le comité a été réélu pour 3 ans. Un logo est en préparation et sera affiché au stand. Il sera ensuite apposé en façade du stand. Le projet de store a été abandonné car trop cher par rapport au peu d'utilisation. Les horaires d'ouverture restent ceux que nous avons connu en 98 et aucun tir n'aura lieu le dimanche, mis à part le tir en campagne et le tir des retardataires.

12. Présentations et admissions des nouveaux membres

L'Assemblée accepte 12 nouveaux membres et prend note de 12 démissions et accepte la radiation de Michel Deslarzes pour cause de non paiement des cotisations 1997 et 1998.

Le Caissier informe l'AG que les membres suivants n'ont pas payé à ce jour la cotisation 1998 et ce malgré des rappels et l'envoi d'un recommandé. Il s'agit de MM. François Bruchez, Patrick Cazzola, Cédric Fellay et Jean-Daniel Fellay.

Voir détails en annexe.

13. Nomination du Président du comité du tir de la FTBVs 2000

Le Président demande si quelqu'un est d'accord d'assumer la charge de Président du Tir de la FTBVs que nous organiserons en l'an 2000, dans le cadre du 850^e de la Commune. Comme personne ne se présente spontanément, il présente Pascal Michaud. Ce dernier serait d'accord d'accepter cette charge et personne n'ose le contester. Il est donc élu à l'unanimité.

Louis-Nicolas Meichtry proposent que les membres répondent présents pour la collaboration dont il aura besoin.

Le comité proprement dit sera formé plus tard.



Société de tir Le Pleureur

14. Programme 1999

Le programme des tirs a été distribué. Le comité propose le 24 avril pour le traditionnel tir d'ouverture, rebaptisé pour la circonstance, tir au fromage. Il reste à fixer la date du Triangulaire, ce qui sera fait lors de l'AG de la SCTVs.

15. Divers

15.1. Le Président réunit la représentation que nous déléguerons à l'AG de la SCTVs.

15.2. La FTBVs nous informe qu'une place est vacante au comité cantonal et qu'il serait au tour du District d'Entremont de présenter une candidature. Si quelqu'un s'y intéresse, il faut passer par notre Président.

15.3. Jean-François Maret et Félicien Bircher nous donnent quelques explications relatives au droit sur les armes entré en vigueur le 01.01.1999.

18. Clôture de l'Assemblée

Comme la parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 21h10 et la Société offre une petite agape et une tournée générale.

Le Président :

H. Besse

Le Secrétaire :

J.-Ph. Christinat

Annexes :

- Convocation à l'AG et ordre du jour
- Contrôle des présences
- Résumé des comptes 98
- Rapport des vérificateurs des comptes
- Rapport du Président
- Listes des admissions et démissions
- Plan de tir



Société de tir Le Pleureur

Rapport JT 98

En ce qui concerne l'activité des JT de notre société, 10 jeunes ont fréquenté nos cours en 98. Ces jeunes ont participé à plusieurs tirs et concours internes, notamment le CSG, cat C avec 1 groupe, le CSSct, le tir de Finges, les TO et TC, le concours de groupes à St Léonard d'où nous repartîmes 11èmes sur 44 groupes avec 248/320 pts, le tir de l'association, le championnat JT de la FTBVs et sa finale à Bagnes, le tir de la FTBVs à Champéry, le concours individuel et le tir de clôture.

A noter que c'est Yves Michellod qui a remporté le classement de Roi du Tir. Quand à Yvan Michellod, la FST lui a décerné une assiette en étain pour son excellent résultat de 299 sur 320 pts au concours de la montre en or.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à mettre sur pied ce cours et vous remercie de votre attention en vous souhaitant une agréable fin de soirée.

Jean-Pierre Besse